

Procès-verbal  
de l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont  
du 17 septembre 2015 à Delémont

**1) Ouverture de l'assemblée**

M. le président Silvio Mittempergher salue les membres des conseils invités à l'assemblée (9 maires et 39 conseillers et conseillères communaux) des 11 communes membres du Syndicat et les invités : Mme Sabine Jaquet, aménagiste à la Section de l'aménagement du territoire, Service du développement territorial, Mme Esther Gelso, conseillère communale à Delémont, Mme Céline Wermeille, chargée de mission aménagiste-urbaniste, M. Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, M. Michel Hirtzlin, chef des Services industriels de Delémont, M. Luc Schindelholz, chef du Service des affaires sociales, de la jeunesse et du logement de la ville de Delémont et M. Thomas Le Meur (Le Quotidien jurassien).

Sont excusés :

M. le Ministre Philippe Receveur, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement, M. Christophe Riat, maire de Develier, M. Alain Guédât, maire de Courroux, M. Pascal Mertenat, chef du Service des infrastructures, Mme Chantal Deschenaux, Cheffe du Service cantonal du développement territorial, M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes, M. Alain Beuret, chef de la section de l'aménagement du territoire, Service du développement territorial, M. David Asséo, chef de la section de la mobilité et des transports, Service du développement territorial et plusieurs membres de l'assemblée (voir la liste des présences annexée).

L'ordre du jour prévu dans l'invitation du 20 août est accepté avec une modification : l'année 2019 comme dernier mot du libellé du point 5.

**2) Appel**

M. le Président indique qu'un appel est nécessaire selon les statuts pour vérifier le quorum. M. Henri Erard procède à l'appel. 39 membres sur 52 sont présents, représentant 78,2 % des voix (voir annexe). L'assemblée peut valablement siéger.

Malgré le fait que la valeur des voix n'est pas identique selon la commune, M. le Président précise que les votations se feront à mains levées, pour simplifier la procédure. Si le résultat d'un vote ne paraît pas clair, le vote sera répété, de manière nominative, sur appel. Le vote à bulletin secret pourra être demandé par l'assemblée, selon les statuts.

**3) Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2015**

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2015 a été remis aux secrétariats communaux par courriel du 29 mai. Il est accepté par levée de mains.

**4) Prendre connaissance de l'état de réalisation des projets d'agglomération de 1re et 2e génération (PA1 et PA2) et voter un crédit de 120'000 francs pour la réalisation de celui de 3e génération (PA3)**

Mme Céline Wermeille présente le sujet (voir annexe).

Mme Nicole Hanser demande pourquoi le projet de réfection de la place Roland-Béguelin est dans le PA et quel est son intérêt pour l'agglo.

M. Hubert Jaquier répond que le projet est intégré dans le paquet global concernant la mobilité douce dans la vieille ville, comme pour toutes les communes ; les mesures sont détaillées parce qu'elles ont été séparées pour des raisons de planification. La mobilité douce figure dans toutes les traversées de localité, y compris à Delémont. De plus, cette mesure n'obtiendra pas de subvention fédérale comme la plupart des traversées de localité. Aucune dépense ne sera mise à charge de l'agglo, donc des autres communes.

L'assemblée accepte le crédit par levée de mains, avec majorité évidente et sans avis contraire.

**5) Adhérer au label Région Energie et voter une charge nette de fonctionnement de 82'040 francs, à imputer sur les comptes de 2016 à 2019**

M. Michel Hirtzlin présente le sujet (voir annexe).

La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée accepte l'adhésion et le crédit par levée de mains sans opposition.

## 6) Budget 2016

M. Henri Erard présente les budgets de fonctionnement et d'investissement. Il précise que le conseil propose d'ajouter une participation de 10'000 frs en faveur de l'Association slowUp Jura au budget 2016.

Mme Esther Gelso présente l'état des lieux de la vélo-station (voir annexe).

Mme Céline Wermeille présente le projet d'étude des arrêts de bus (voir annexe).

M. Francis Meyrat demande s'il n'y a pas des problèmes de température à la vélostation. Mme Esther Gelso répond que l'air pulsé qui sort de la Coop arrive dans la vélo-station. Des discussions sont en cours. Elle rappelle aussi que l'été a été exceptionnel. M. Hubert Jaquier ajoute qu'il n'était pas prévu d'isoler la vélostation pour des raisons de coût (donnée de base).

M. Marcel Chételat informe que le conseil communal de Val Terbi ne souhaite pas remettre le montant de 10'000 frs en faveur du slowUp au budget, notamment parce que l'accessibilité du Val Terbi est péjorée. Ne pourrait-on pas l'organiser ailleurs ? Il est difficile de motiver les sociétés. Il était en outre prévu de cesser le soutien public.

M. Jean-Pierre Mischler informe que la commune de Develier met déjà des moyens à disposition. Il ne souhaite également pas porter ce montant au budget.

M. Damien Chapuis (président du conseil) relève que les avis concernent aussi d'autres points que la participation financière de l'agglo. Le slowUp améliore la visibilité de la région. Le montant dépensé le jour de la manifestation est important. Au sujet de l'accessibilité du Val Terbi, la question doit être portée à l'assemblée de l'Association. Le conseil reconnaît qu'il est nécessaire de mettre des moyens communaux à disposition partout, mais qu'il est aussi nécessaire de compter sur un financement par l'agglo. Il demande à l'assemblée d'accepter la proposition.

M. Francis Meyrat rappelle la position de Rossemaison. Il était prévu de cesser la participation de l'agglomération. Confirmons-le ! De plus, il souhaite que l'on se tienne aux thèmes des transports et de l'urbanisation.

M. Damien Chapuis rappelle que la charte prévoit que l'agglo soutienne des mesures de mobilité douce.

Au sujet de l'ajout au budget de la participation financière de 10'000 frs, l'assemblée l'accepte par levée de mains, 23 oui et 9 non. La vérification de la pondération n'est pas nécessaire.

Le budget de fonctionnement présentant une participation financière des communes de 205'590 frs est accepté par levée de mains, avec majorité évidente et sans opposition.

## 7) Divers

M. Gérard Métille rappelle que les villages non traversés par le slowUp peuvent participer dans un autre village, d'autant plus que les sociétés ne se prennent pas au portillon. Par exemple, les sociétés de Rebeuvelier tiennent un stand à Courrendlin.

Mme Céline Wermeille explique la suite de la procédure concernant le plan directeur régional, en vue d'une adoption en 2016.

L'assemblée est suivie d'un apéritif.

Le secrétaire :



H. Erard

Annexes : Liste des présences, exposés présentés, budget 2016 accepté.

**Agglomération de Delémont**  
**Assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont**  
**du 17 septembre 2015**

**Liste de présence des membres de l'assemblée**

<b>commune</b>	<b>prénom</b>	<b>nom</b>	<b>voix</b>	<b>excuse</b>	<b>présence</b>	<b>voix possible</b>	<b>voix 28 5 2015</b>
Châtillon	Muriel	Baumlin	1		1	1,2	1,2
	Myriame	Beuret	1		1	1,2	1,2
	Eliane	Joray	1		1	1,2	1,2
	Silvio	Mittempergher	1		1	1,2	1,2
Courrendlin	Valérie	Bourquin	1		1	1,8	1,8
	Natacha	Broquet	1	oui		1,8	0
	Joël	Burkhalter	1	oui		1,8	0
	Bernard	Chételat	1	oui		1,8	0
	Martin	Fehr	1		1	1,8	1,8
	Vincent	Scherrer	1		1	1,8	1,8
Courroux	Cédric	Anker	1	oui		1,9	0
	Jean-Louis	Brahier	1		1	1,9	1,9
	Martine	Duplain	1		1	1,9	1,9
	Yves-Alain	Fleury	1	oui		1,9	0
	Philippe	Membrez	1		1	1,9	1,9
	Roberto	Segalla	1		1	1,9	1,9
Courtételle	Jean-Baptiste	Beuret	1	oui		1,7	0
	Sabine	Galeuchet	1		1	1,7	1,7
	Catherine	Gyseler-Christe	1		1	1,7	1,7
	Marc	Hänni	1		1	1,7	1,7
	Jacqueline	Rossé	1	oui		1,7	0
	Cédric	Seuret	1	oui		1,7	0
Delémont	Patrick	Chapuis	1		1	6,6	6,6
	Françoise	Collarin	1		1	6,6	6,6
	Jean-Yves	Gentil	1		1	6,6	6,6
	Esther	Gelso	1		1	6,6	6,6
Develier	Pascal	Hänni	1		1	1,6	1,6
	John-Robert	Hanser	1		1	1,6	1,6
	Jean-Pierre	Mischler	1		1	1,6	1,6
	Dominique	Schärer	1		1	1,6	1,6
Rebeuvelier	Marianne	Baumgartner-Farine	1	oui		1,2	0
	Agnès	Bieli	1		1	1,2	1,2
	Philippe	Charmillot	1		1	1,2	1,2
	Yannick	George	1		1	1,2	1,2
Rossemaison	Marie-Madeleine	Chapuis	1		1	1,3	1,3
	Denis	Cuttat	1		1	1,3	1,3
	Nadine	Flury	1		1	1,3	1,3
	Rodolphe	Gerber	1	oui		1,3	0
Soyhières	Raymond	Mertenat	1		1	1,2	1,2
	Nicole	Hanser	1		1	1,2	1,2
	Jacques	Schaller	1		1	1,2	1,2
	Christian	Zuber	1		1	1,2	1,2
Val Terbi	Yvan	Burri	1		1	1,8	1,8
	Claude-Alain	Chapatte	1	oui		1,8	0
	Vincent	Charmillot	1		1	1,8	1,8
	Marcel	Chételat	1		1	1,8	1,8
	Françoise	Chételat-Jan	1	oui		1,8	0
	Sylvianne	Faivre	1		1	1,8	1,8
Vellerat	Marcel	Dupré	1		1	1	1
	Marcel	Fringeli	1		1	1	1
	André	Gafner	1		1	1	1
	Thérèse	Güdel	1	oui		1	0
52					39	99,6	78,2
					26	quorums	49,8

Fonctionnement		Comptes 2014		Budget 2015		Budget 2016		Commentaires
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
1. Autorités, administration								
111	Conseil	7'836.40		10'000		10'000		Indemnités et vacations
112	Commissions	6'716.40		10'000		10'000		Com. d'aménagement et assemblées
116	Charges sociales	474.40		500		500		
130	Honoraires et frais							
	Bureau technique :							
	- Mandat secrétariat	50'000.00		50'000		50'000		
	- Mandat aménagement			50'000		50'000		
	Delémont journal	27'817.55		28'000		28'000		
	Autres frais administratifs	3'945.55		1'000		3'000		
2. Travaux publics, aménagement, énergie								
240	Aménagement du territoire							
	Subvention cantonale		40'000.00	20'000		20'000		Participation bureau technique
245	Processus Région énergie					57'040		Nouveau
	Subventions						23'000	
7. Economie publique								
711	Vélostation	38'430.00		30'000		30'000		Déficit d'exploitation de la vélostation
740	Participation au slowUp Jura	10'000.00		0		10'000		Décision de l'assemblée
8. Finances								
810	Intérêts et frais	32.00		100		100		
830	Participations des communes encaissées et à recevoir		99'979.39		159'550		205'590	Excédent réparti
			5'171.01					
840	Intérêts actifs		99.60		50		50	
850	Recettes diverses		2.30					
<b>Total du compte de fonctionnement</b>		<b>145'252.30</b>	<b>145'252.30</b>	<b>179'600</b>	<b>179'600</b>	<b>248'640</b>	<b>248'640</b>	
<b>Investissement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
200	Gare routière et vélo-station							
	Participation au projet			530'000		106'000		crédit voté 2012
	Participation des communes				530'000		106'000	solde en 2016
240	Aménagement							
	Participation à l'étude Sud-Gare	5'006.00						
	Programme 3e génération			50'000		70'000		crédit 2015
	Plan directeur régional	95'401.75		65'000		20'000		
	Subvention cantonale		648.00		20'000		60'000	PDR: 71'290, PA3 30'000
	Participation des communes		120'000.00		95'000		30'000	
	Mise en réserve (part des communes)	17'215.40						
710	Transports							
	Participation à l'étude transports publics							
	Guide de mobilité	3'024.85						
	Etude aménagements des arrêts de bus					40'000		Crédit à voter
	Participation des communes						40'000	
<b>Total du compte d'investissement</b>		<b>120'648.00</b>	<b>120'648.00</b>	<b>645'000</b>	<b>645'000</b>	<b>236'000</b>	<b>236'000</b>	

Clé de répartition du budget 2016					
	nombre d'habitants au 1.1.2015	Clé de répartition	Participation 2016 au fonctionnement	Participation 2016 à l'investissement	total
Châtillon	468	1.7%	2'721	3'053	5'774
Courrendlin	2'742	10.2%	16'320	17'890	34'210
Courroux	3'149	11.7%	18'914	20'546	39'460
Courtételle	2'524	9.4%	15'022	16'468	31'490
Delémont	12'485	46.3%	73'159	81'459	154'618
Develier	1'413	5.2%	8'529	9'219	17'748
Rebeuvelier	393	1.5%	2'264	2'564	4'829
Rossemaison	593	2.2%	3'604	3'869	7'473
Soyhières	495	1.8%	2'847	3'230	6'077
Val Terbi	2'638	9.8%	15'737	17'212	32'949
Vellerat	75	0.3%	432	489	922
	<b>26'975</b>	<b>100.0%</b>	<b>205'590</b>	<b>176'000</b>	<b>335'590</b>



« Vivre la ville à la campagne »

Agglomération de Delémont  
Bureau technique

## Assemblée d'agglomération

17 septembre 2015

Source des illustrations: MJAH, 2015 et interne

## 4. Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération

Prendre connaissance de l'état de réalisation des projets d'agglomération de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération (PA1 et PA2) et voter un crédit de 120'000 francs pour la réalisation de celui de 3<sup>e</sup> génération (PA3)

# Etat de réalisation

## Mesures réalisées

### Pistes et itinéraires cyclables

- 21) Vicques – Courroux par Bellevie
- 23) Vicques – Courchapoix
- 27) Courrendlin – Châtillon
- 30) Courtételle – Courfaivre
- 35) Delémont - Courtételle



# Etat de réalisation

## Mesures réalisées

### Réaménagements de route

- 9b) Passage à niveau CFF porte d'entrée nord-est, Delémont
- 29a) Rond-point de la gare, Courtételle
- 31) Traversée de Develier, entrée est
- 40) Route de contournement, sud de la Communance



# Etat de réalisation

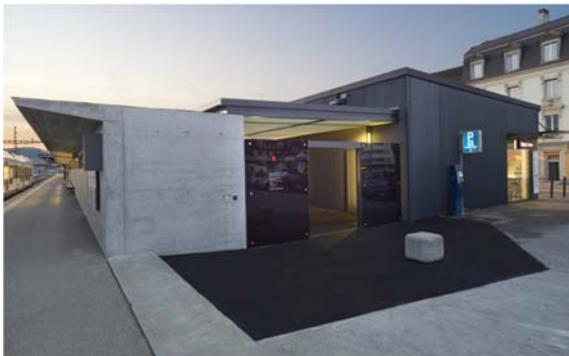
## Mesures réalisées et **en cours**

### Transports publics et stationnement vélos

1a) Gare routière

1b) Vélostation

44a) Aménagement de la voie ferrée Delémont-Courtételle



# Etat de réalisation

## Mesures réalisées et **en cours**

N° et nom de la mesure	Invest. total estimé Prix 2005 HT	Subventions CH max. Selon Accord 2011
1a/1b Gare routière / Parking vélo et vélostation à Delémont	4.55	1.81
9b Passage à niveau CFF Porte d'entrée Nord-Est, Delémont	1.47	0
21 Piste cyclable Vicques - Courroux par Bellevie	0.26	0.1
23 Itinéraire cyclable Vicques-Courchapoix	0.6	0
27 Piste Cyclable Courrendlin - Châtillon	0.43	0.17
29a Aménagement d'un rond-point, Courtételle	0.3	0
30 Itinéraire cyclable Courtételle-Courfaivre	0.3	0
31 Traversée de Develier (entrée Est)	0.6	0
35 itinéraire cyclable Delémont-Courtételle	1.2	0
40 Route de contournement Sud Communance, Delémont	0.5	0
44a Aménagement de la voie Delémont-Courtételle	0.65	0
<b>Totaux</b>	<b>10.86</b>	<b>2.08</b>

# Planification Déjà à l'étude

## Mobilité douce, accès et TP

- 10) Piste cyclable Delémont-Soyhières
- 25 et 206) Passerelles à Courrendlin
- 36a) Vies-St-Catherine
- 36b) Accès routier par les Prés-Roses
- 53) Arrêts de bus



# Planification 2016-2018 (19)

## Mobilité douce

- 4a1) Centre gare, zone 20km/h, avenue de la Gare
- 10) Piste Delémont-Soyhières
- 12) Itinéraire sur route cantonale, porte d'entrée Delémont
- 25 et 206) Passerelles à Courrendlin
- 36a) Vies-St-Catherine
- 36b) Route d'accès aux Prés-Roses
- 39) Itinéraire Delémont – Communance
- 48) Itinéraire Courtételle-Châtillon
- 202) Itinéraire Châtillon – Rossemaison
- 203) Sécurisation des cycles à l'entrée de Courtételle

Horizon de réalisation sous réserve des décisions des autorités compétentes  
Planification non définitive, discussions en cours avec le Canton

# Planification 2016-2018 (19)

## Route et réaménagements

- 3a) Place Roland-Béguelin
- 4b) Boucle de circulation urbaine
- 13) Porte d'entrée sud-est Delémont, route cantonale
- 20) Traversée de Courroux
- 26a) Traversée nord-sud de Courrendlin
- 47) Traversée de Rossemaison
- 50) Rebroussement Montsevelier
- 51) Rebroussement Courrendlin/Rebeuvelier
- 55) Gestion de la circulation sur giratoires, Delémont
- 205) Traversée de Develier

## Transports publics

- 53) Arrêts de bus
- 204) Transports publics d'agglomération

# Planification 2016 et 2018 (19)

N° et nom de la mesure	Invest. total estimé	Subventions CH max.
3a Espaces publics Vieille Ville, zone 20 km/h, Delémont, étape	2.47	0.86
4a1 Centre gare zone 20	3	1.2
4b Boucle de circulation urbaine, Delémont	2.47	0.86
10 Piste cyclable Delémont - Soyhières	0.26	0.1
12 Itinéraire cyclable sur route cantonale, porte d'entrée	2.14	0.86
13 Porte d'entrée sud-est, route cantonale (intégrée à la 55)	1	0
20 Traversée de Courroux	2.57	1.03
25 Accès centre commercial, passerelle sur la Birse, Courrendlin	0.6	NF
26a Traversée Nord – Sud de Courrendlin	5.57	NF
36a Vies-Ste-Catherine, itinéraire vélos et piétons	0.5	0
36b Route d'accès aux Prés-Roses depuis Courtételle	1	0
39 Itinéraire cyclable Delémont - Communance	0.33	0.12
47 Traversée de la localité, Rossemaison	2	NF

# Planification 2016 et 2018 (19)

N° et nom de la mesure	Invest. total estimé	Subventions CH max.
48 Itinéraire cyclable Courtételle-Châtillon par route communale	0.7	0
50 Rebroussement Montsevelier	0.2	0.09
51 Rebroussement Courrendlin / Rebeuvelier	0.2	0.09
53 Réaménagement et équipement des arrêts de bus	2	0
55 Gestion de la circulation sur giratoires	0.94	0.38
202 Itinéraire cyclable Châtillon – Rossemaison	0.58	PA3
203 Sécurisation des cycles à l'entrée de Courtételle	0.6	NF
204a Transports publics d'agglomération Courroux	0.29	0.1
204b Transports publics d'agglomération Courrendlin	0.17	0.06
204c Transports publics d'agglomération Vellerat	0.3	NF
204d Transports publics d'agglomération Courtételle	0.79	NF
204e1 Transports publics d'agglomération Delémont	1.2	0.42
204e2 Transports publics d'agglomération Delémont	0.4	PA3
205 Traversée de la localité, Develier	1.03	NF
206 Passerelle sur la Birse, Courrendlin	0.5	NF
<b>Totaux</b>	<b>33.81</b>	<b>6.17</b>

23 mesures

## Planification Mesures sans subventions fédérales

### Mesures PA3

- En priorité B ou C dans les PA précédents
- Repriorisées dans le PA3
- Celles en priorité A seront soumises à la Confédération pour une éventuelle subvention

Priorités	2011-14	2015-18	2019-22	2023-2026	2027-30
PA 1	A	B	C	-	-
PA 2	-	A	B	C	-
<b>PA 3</b>	-	-	<b>A</b>	B	C

# Planification

## Mesures sans subventions fédérales

### Mesures Ae et non financées (NF)

- Mesures en priorité A dans le PA1 ou PA2 qui ne seront pas subventionnées
- Mais dont la réalisation est requise
- Accent lors de l'évaluation sur les mesures Ae

«Si, par la suite, seules les mesures cofinancées étaient réalisées, l'effet de ces mesures et celui du programme dans sa globalité seraient nettement moindres, et le bien-fondé d'un engagement de la Confédération serait alors remis en question. La mise en œuvre de ces mesures est par conséquent une condition du cofinancement des autres mesures de la Confédération. [Elles] font donc également l'objet du rapport de mise en œuvre».

Source: «Commentaires de l'accord sur les prestations pour le projet d'agglomération, partie transport et urbanisation, 2<sup>e</sup> génération», ARE, 18.11.2014

# Planification

## Dès 2018

### Itinéraires cyclables et stationnement vélos

- 1b) Vélostation, étape 2
- 2) Passage sous voies CFF, Delémont
- 9a) Itinéraire Porte d'entrée nord-est, Delémont
- 14a) Gare sud – ZARD
- 14b) Passage sous les lignes CFF et RC6
- 14c) Entre les routes de Courroux et Delémont
- 16a) Courroux – ZARD
- 16b) Courrendlin – ZARD
- 19) Liaison vers la rue de Bellevie, Courroux
- 201a et b) Parkings vélo à Delémont

# Planification Dès 2018

## Aménagements routiers et de l'espace public

- 3b) Espaces publics Vieille Ville, zone 20km/h, étape 2
- 4a2) Centre-gare, rues Molière-Maltière
- 4a3) Centre-gare, rues Sorne-Moutier
- 4c) Parkings en périphérie du centre, Delémont
- 11) Traversée de Soyhières
- 22) Traversée de Vicques
- 28) Traversée de Châtillon
- 34) Passage dénivelé Route A16 – Communance
- 56) Passage dénivelé à Courtételle

# Planification Dès 2018

## Transports publics

- 41) Halte ferroviaire de la Communance
- 43) Halte ferroviaire de Soyhières
- 44b) Aménagement de la voie Glovelier-Bassecourt
- 52) Route de raccordement pour TP ZARD – route cantonale

# Planification Dès 2018

N° et nom de la mesure	Invest. total estimé	Subventions CH max.
1b Parking vélo et vélostation à Delémont	0.26	0.1
2 Passage cyclable sous voies CFF, Delémont	6.5	PA3
3b Espaces publics Vieille Ville, zone 20 km/h, Delémont, étape 2	2.47	PA3
4a2 Centre-gare, zone 20 km/h, étape 2, rues Molière-Maltière, Delémont	4.12	1.44
4a3 Centre-gare, zone 20 km/h, étape 3, rues Sorne-Moutier, Delémont	1.67	PA3
4c Parkings en périphérie du centre, Delémont	(13)	NF
9a Itinéraire cyclable porte d'entée nord-est Delémont	1.3	NF
11 Traversée de Soyhières	2.7	0
14a Itinéraire cyclable gare Sud – ZARD, Delémont	0.41	PA3
14b Passage sous les lignes CFF et RC6, Delémont	1.65	PA3
14c Itinéraire cyclable entre routes de Delémont et Courroux	0.58	PA3
16a Itinéraire cyclable Courroux – ZARD	0.58	PA3
16b Itinéraire cyclable Courrendlin – ZARD	0.58	PA3
19 Liaison cyclable vers la rue de Bellevie, Courroux	0.41	PA3
22 Traversée de Vicques	0.8	NF
28 Traversée de la localité, Châtillon	0.3	NF
34 Route A16 – Communance, Courtételle	10	PA3
41 Halte ferroviaire à la Communance	2.49	0.87
43 Halte ferroviaire à Soyhières	1.9	PA3
44b Aménagement de la voie Glovelier-Bassecourt	3.98	NF
52 Raccordement direct ZARD route cantonale	0.3	0.09
56 Passage dénivelé à Courtételle	5	PA3
201a Parkings à vélo, Delémont	0.21	0.07
201b Parkings à vélo, Delémont	0.21	PA3
<b>Totaux actuels</b>	<b>48.42</b>	<b>2.57</b>

24 mesures

## PA3

### Contenu projeté

- Bilan des mesures des PA1 et PA2
- Etat de la situation  PDR
- Concept et stratégies  PDR
- Programme de mesures  Concrétisation du PDR

# PA3

## Contenu projeté

- **Etat de la situation**

Diagnostic du territoire, situation passée et présente

- **Concept et stratégies**

Grands principes du développement du territoire de l'agglo

Déclinaisons des grands principes en stratégies sectorielles (urbanisation et paysage, et transports)

- **Programme de mesures**

Actualisation du programme des mesures existantes (priorités)

Définition de nouvelles mesures découlant des stratégies

# PA3

## Calendrier

	2015				2016											
	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
<b>Bilan et élaboration du projet d'agglomération</b>																
Relecture																
Collaboration avec la Commission d'aménagement		1 séance			1 séance											
Présentation au Conseil d'agglomération						1 séance										
<b>Mise en œuvre</b>																
Relecture																
Collaboration avec la Commission d'aménagement							1 séance									
Présentation au Conseil d'Agglomération								1 séance								
Coordination avec le Canton						1 séance										
<b>Participation et consultation</b>																
Collaboration avec la Commission d'aménagement									1 séance							
Présentation à l'Assemblée d'agglomération									1 séance							
Présentation publique									1 séance							
Présentation à la Commission d'aménagement										1 séance						
Présentation au Conseil d'Agglomération										1 séance						
Etablissement du Rapport technique																
<b>Examen préalable</b>																
Etablissement du rapport technique																
Coordination avec le Canton																
Présentation à la Commission d'aménagement														1 séance		
Présentation au Conseil d'agglomération															1 séance	
<b>Adoption et approbation</b>																

## PA3

### Pourquoi un PA3?

- Obtention de **subventions de la Confédération** pour les mesures de priorité A retenues
  - Nouvelles mesures (nombre restreint)
  - Mesures B du PA2 (priorités à redéfinir)
  - **~11 mio** pour les PA1 et 2 sous réserve de réalisation des projets
- **Reconnaissance et collaboration** à entretenir avec la Confédération
  - Visibilité de l'agglomération de Delémont
  - Relations avec la Confédération et les autres agglomérations
  - Rester dans le processus de la politique des agglomérations
- Concrétisation du **PDR**, étape supplémentaire

## PA3

### Demande de crédit

Mandat	Mandataire	Montant (TTC)
Principal et sous-traitance	Urbaplan SA	CHF 104'078
Accompagnement	Rolf Eschmann SA	CHF 9'708
BAMO	C. Wermeille	CHF 0 (interne)
Appui	Service UETP	CHF 0
Divers et imprévus	-	CHF 6'214
<b>Total</b>		<b>CHF 120'000</b>

Subvention cantonale :

Réponse de principe favorable, montant à étudier

## 6. Budget 2016

Information relative aux arrêts de bus

### Budget 2016 Arrêts de bus

- Nécessité – conformité des arrêts d’ici fin 2022 selon LHand
- Harmonisation au niveau régional et identité
- Economies d’échelle (projet commun)
- Etude en 2 phases
  1. Etat des lieux
  2. Projet par un bureau d’ingénieurs

# Budget 2016

## Arrêts de bus

### 1. Etat des lieux par la chargée de mission

- A l'interne – pas de montant au budget
- Etat actuel des arrêts de l'agglo
- Identification des besoins futurs



# Budget 2016

## Arrêts de bus

### 2. Projet par un bureau d'ingénieurs

- Concept de projets-types  
Selon importance de l'arrêt (maxi-midi-mini)
- Devis par projets-types
- Devis par arrêt basé sur les besoins futurs  
Permettant de connaître les investissements nécessaires jusqu'en 2022
- Rapport explicatif

-> Mandat évalué à 40'000frs = Montant au budget



# LA VÉLOSTATION DE L'AGGLOMÉRATION DE DELÉMONT

*Objectifs 2015*

18.09.2015

objectifs projet de la vélostation

1



## SOMMAIRE

- Objectifs de ventes
- Bénéfices 2014
- Nombre de personnes et provenances
- Résultat du concours
- Actions futures

18.09.2015

objectifs projet de la vélostation

2

# Objectifs des ventes 2015

## **Vente d'abonnements annuels**

But pour le 31 décembre 2015 : 35

Etat au 16 septembre 2015: 35

→ 100 % des objectifs atteints

## **Vente d'abonnements mensuels**

But pour le 31 décembre 2015 : 100

Etat au 16 septembre 2015: 92

→ 92 % des objectifs atteints

## **Vente d'abonnements journaliers**

But pour le 31 décembre 2015 : 500

Etat au 16 septembre 2015: 174

→ 35 % des objectifs atteints



## Bilan 2014

Coût net inférieur de 4'200 frs au déficit prévu.



# Nombre de personnes et provenances

**Nombre de personnes ayant été employées régulièrement à la VS :**

**8 personnes en mesure d'insertion**

**Vallée 4 personnes:** 2x Delémont, Courtételle, Courrendlin

**Ajoie 3 personnes :** Porrentruy, Courgenay, Boncourt

**Franches 1 pers.:** Noirmont

**Nombre de personnes ayant été employées occasionnellement à la VS :**

**14 personnes en mesure d'insertion, 1 rentier AI**

**Vallée 7 personnes :** 5x Delémont, Courroux, Undervelier

**Ajoie 6 personnes :** 4x Porrentruy, Fontenais, Vendlincourt

**Franches 1 pers. :** Saignelégier

**Moutier 1 pers. :** Moutier

**Moyenne en août de vélos parkés :**

**43 vélos en permanence, comptage 4 fois par jour (sur 109 places disponibles)**

18.09.2015

objectifs projet de la vélostation

5



## Résultat du concours

**Voici le nom des cinq gagnants du concours de la Vélostation:**

- Laville Dorian (Mme) – 2852 Courtételle
- Peter Fabian – 2802 Develier
- Chalverat Michel – 2805 Soyhières
- Hildalgo Sarah – 2853 Courfaivre
- Froidevaux André – 2345 Les Breuleux

18.09.2015

objectifs projet de la vélostation

6



## Actions futures

→ *Promotion dans les villages de l'agglomération et à l'hôpital du Jura*

18.09.2015

objectifs projet de la vélostation

7



*Merci de votre attention*

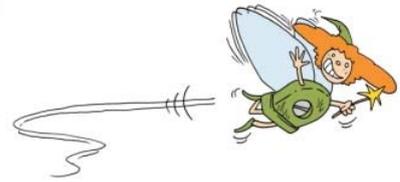
18.09.2015

objectifs projet de la vélostation

8



# SID



## Labellisation Région de l'énergie Quels avantages?

Michel Hirtzlin, chef de service SID

Assemblée de l'agglomération - 17 septembre 2015



## SOMMAIRE

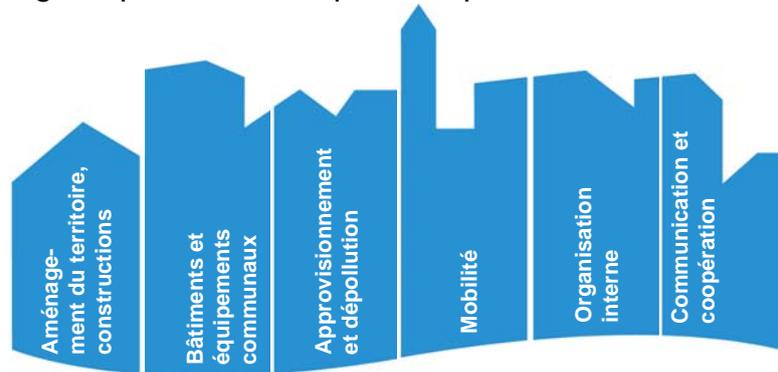
1. Le label Cité de l'énergie
2. Contexte énergétique
3. Exemples concrets
4. Avantages d'une adhésion
5. Labellisation de l'agglomération
6. Processus de labellisation
7. Coûts
8. Organisation
9. Prochaines étapes





## 1. Le label Région de l'énergie

- Programme systématique à long terme d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction du bilan carbone
- Inscrit dans le programme SuisseEnergie de l'Office fédérale de l'énergie
- Distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement
- Autorités, entreprises et citoyens tirent à la même corde «Stratégie 2050»
- 6 domaines intégrés qui couvrent la pluridisciplinarité des activités communales



« Les Cités de l'énergie illustrent la réussite d'une politique énergétique qui mise sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. » Doris Leuthard, Conseillère fédérale



## 2. Contexte énergétique

### Situation énergétique actuelle en Suisse

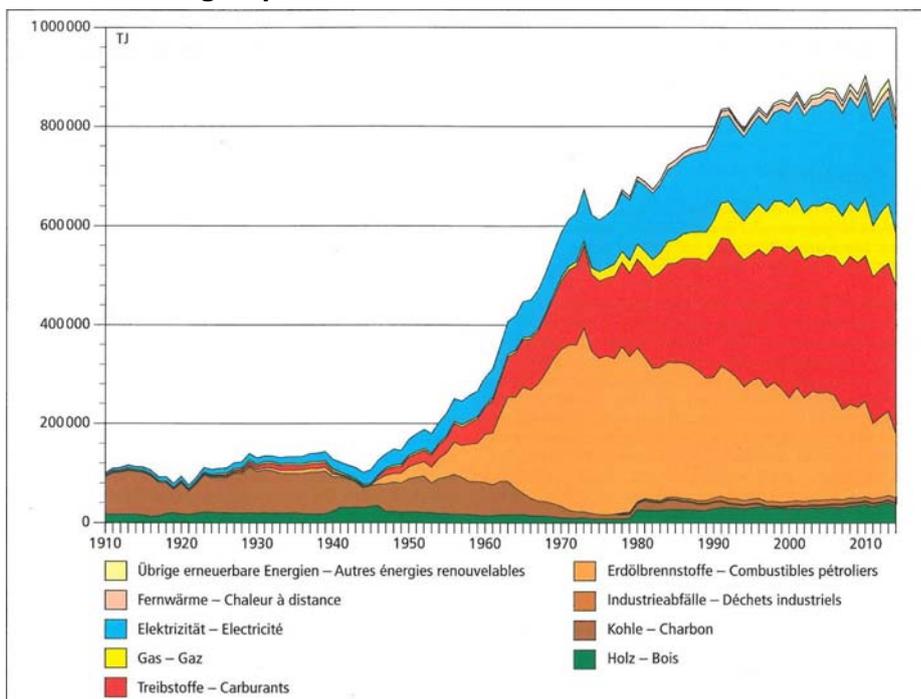


Fig. 1 Endenergieverbrauch 1910-2014 nach Energieträgern  
Consommation finale 1910-2014 selon les agents énergétiques



### Situation énergétique actuelle en Suisse

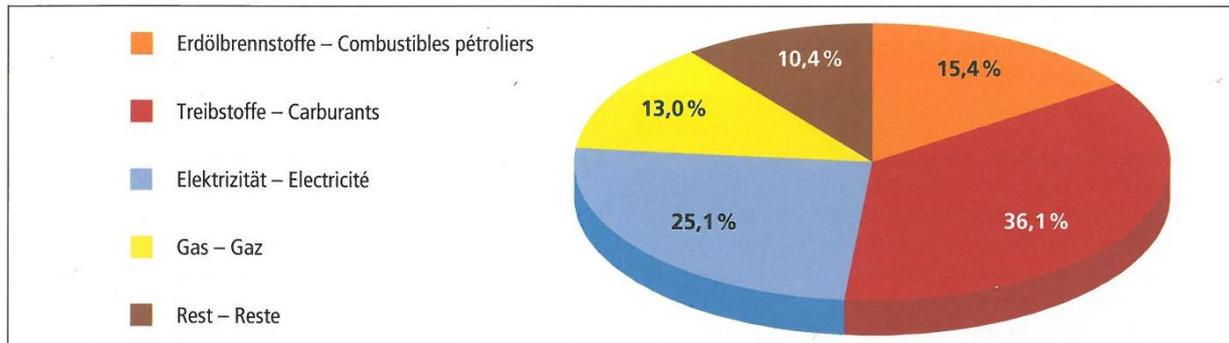


Fig. 2 Aufteilung des Endverbrauchs nach Energieträgern (2014)  
Répartition de la consommation finale selon les agents énergétiques (2014)

### Situation énergétique actuelle en Suisse

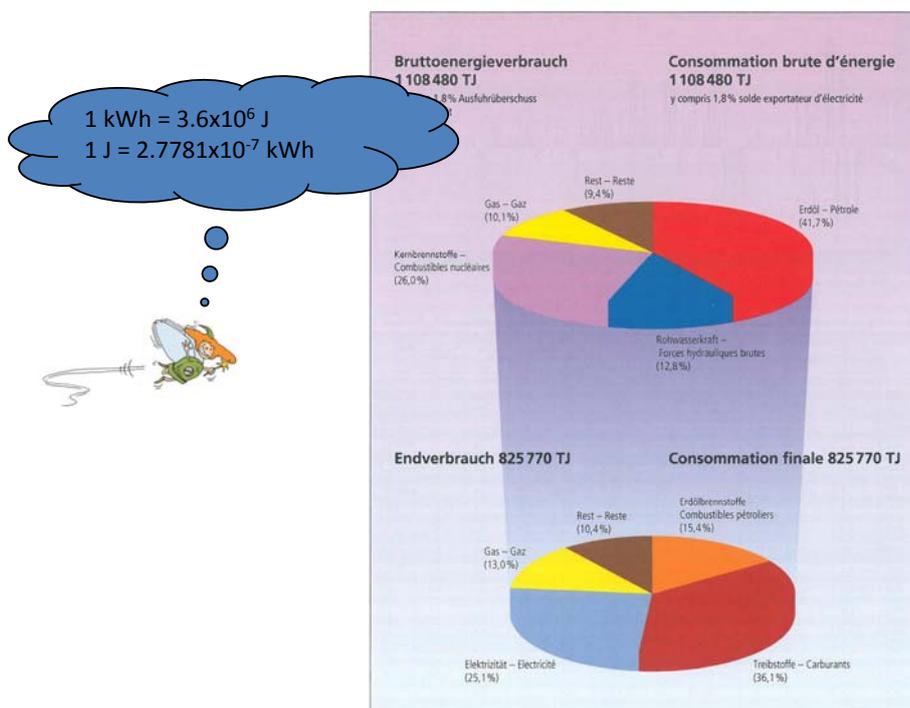


Fig. 6 Energieeinsatz und Endverbrauch der Schweiz 2014  
Utilisation totale et consommation finale de la Suisse en 2014



34%...



Situation énergétique actuelle en Suisse

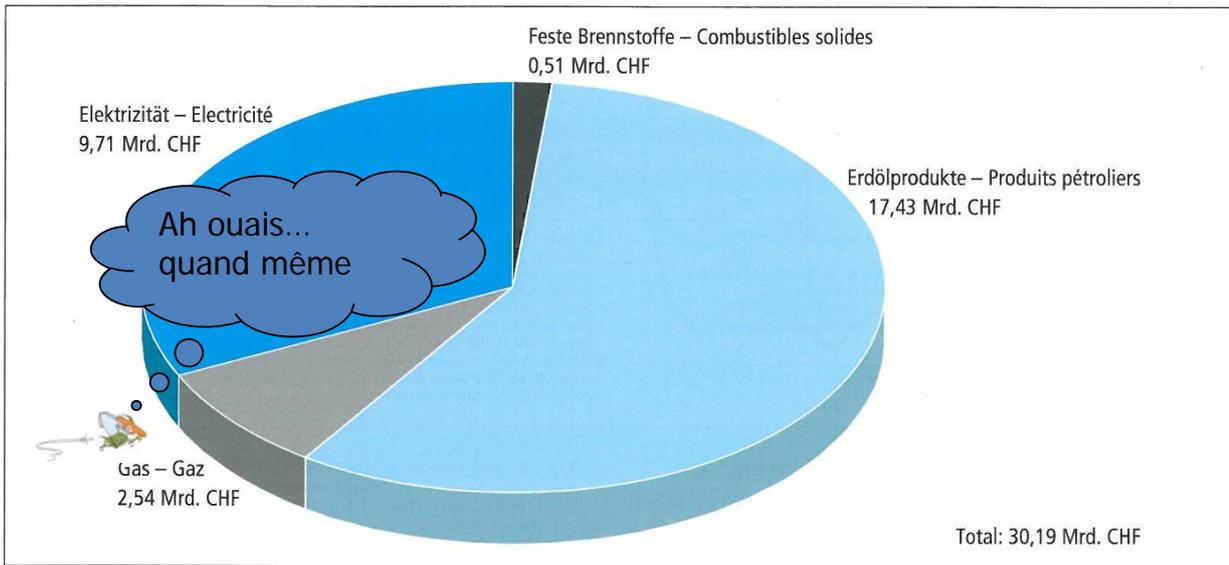
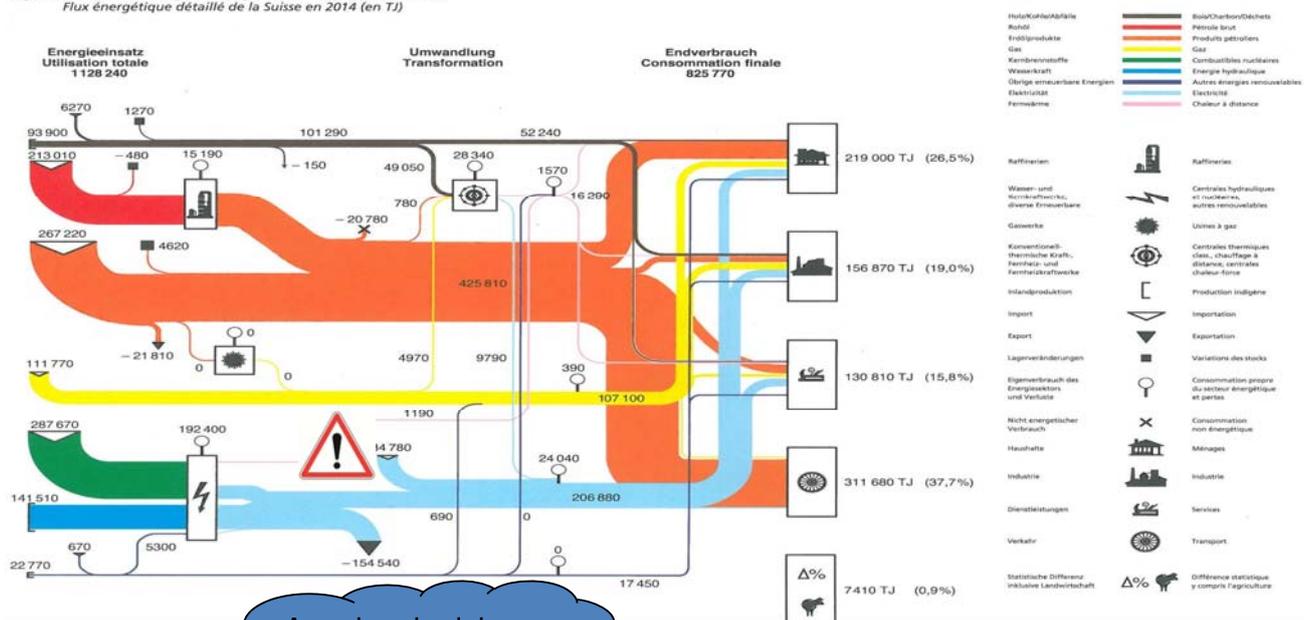


Fig. 13 Endverbraucher-Ausgaben für Energie 2014  
Dépenses des consommateurs finaux d'énergie 2014



Situation énergétique actuelle en Suisse

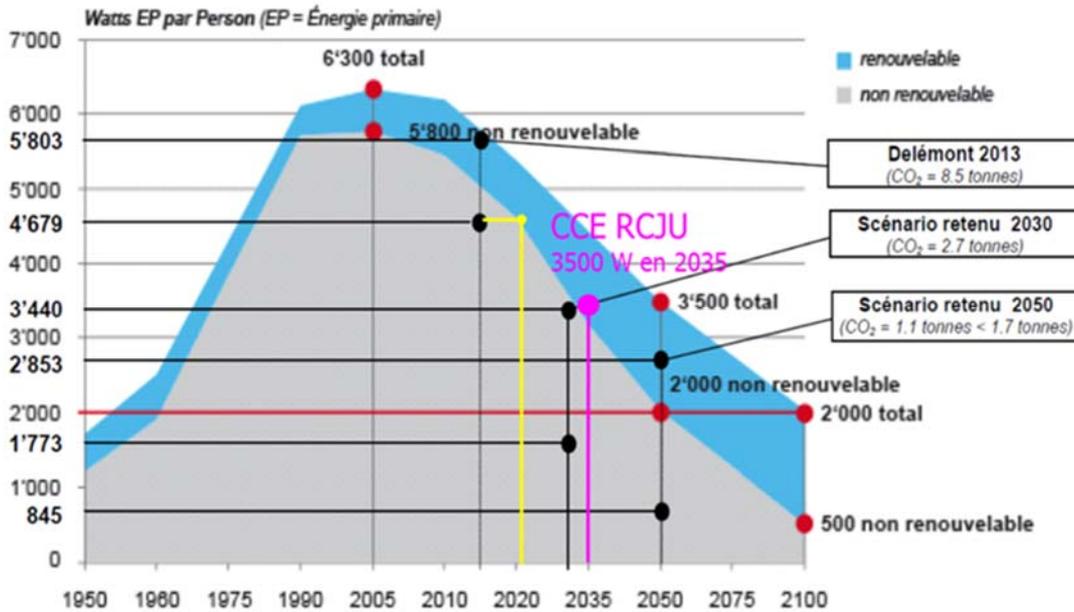
Fig. 5 Detailliertes Energieflussdiagramm der Schweiz 2014 (in TJ)  
Flux énergétique détaillé de la Suisse en 2014 (en TJ)



Avec les shadoks, c'était plus simple...

### CE QUI NOUS ATTEND : Exemple Delémont

Energie primaire totale (2013) : 611'000'000 kWh au total, dont 115'000'000 kWh électrique. Mise en adéquation avec les objectifs fédéraux et cantonaux.



Productions renouvelables rentables



**energo**<sup>®</sup>



Economie d'énergies dans les bâtiments, Constructions et assainissements efficients  
Suivi énergétique des bâtiments



**MINERGIE**<sup>®</sup>



Eclairage public:  
-Baisse de la consommation  
-Baisse de la pollution lumineuse  
-Programme de subventions fédérales



### Energies renouvelables

- Soutien au développement par subventions selon modèle de Porrentruy (pas de SI)
- Construction d'installation comme Fontenais (pas de SI)
- Parc éolien Haute Borne sous RPC (subvention fédérale) initié en 2009 dans l'intérêt citoyen, en cours
- Investissements citoyens et collectifs = rendement financiers
- ...

### Eclairage public

- Appel d'offre global pour l'assainissement en cours
- Collaboration avec Fontenais
- Collaboration avec Porrentruy
- Partage des charges
- Recherche de subventions fédérales (250'000.- à Delémont)

### Mobilité et économie d'énergie

- Achat de véhicules efficients, voir électriques propulsés avec l'énergie photovoltaïque locale
- Programme de soutien aux privés (véhicules gaz)
- Programme de soutien pour le remplacement de pompes de circulation (soutien fédéral possible en s'unissant)
- Inventaire et priorisation de l'assainissement des bâtiments publics
- Programme de suivi (energo, enerschool, Minergie)



### SACEN SA - Achat d'énergie

- Pour les besoins des bâtiments et infrastructures publics
- Pour les clients finaux
- Collaborations de 9 communes du Jura et Jura Bernois
- Energie 100% renouvelable (dès 2010 à Delémont = plus de nucléaire ni de fossile depuis!) BKW commence en 2016
- Economies de plusieurs millions CHF par année selon les marchés, ...

### Conception directrice de l'énergie (CDE+PDE)

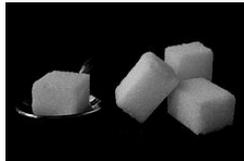
- Maîtrise stratégique
- Régionalisation des bénéfices de l'énergie par l'abandon du fossile en 2050, VISION SOCIETALE

### Maîtrise de la chaîne de valeurs

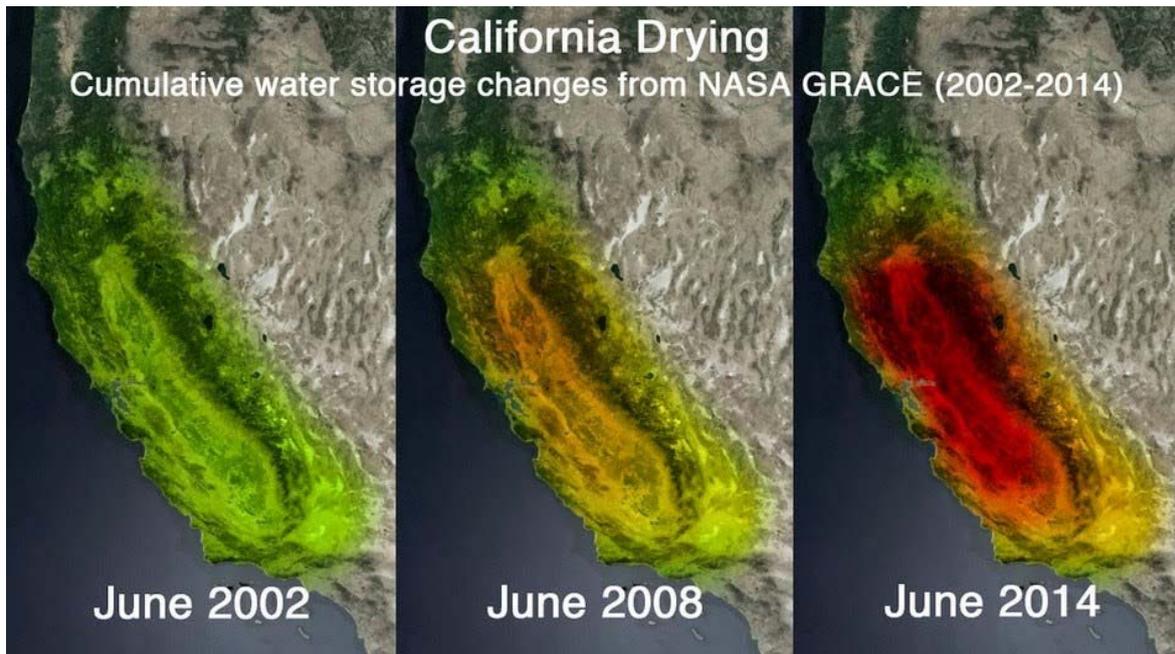
- A moyen – long terme retour de concession BKW, quid?
- Exploiter les réseaux énergétiques
- Profits pour la collectivité
- Stabilité pour les consommateurs
- Dans tous les domaines énergétiques

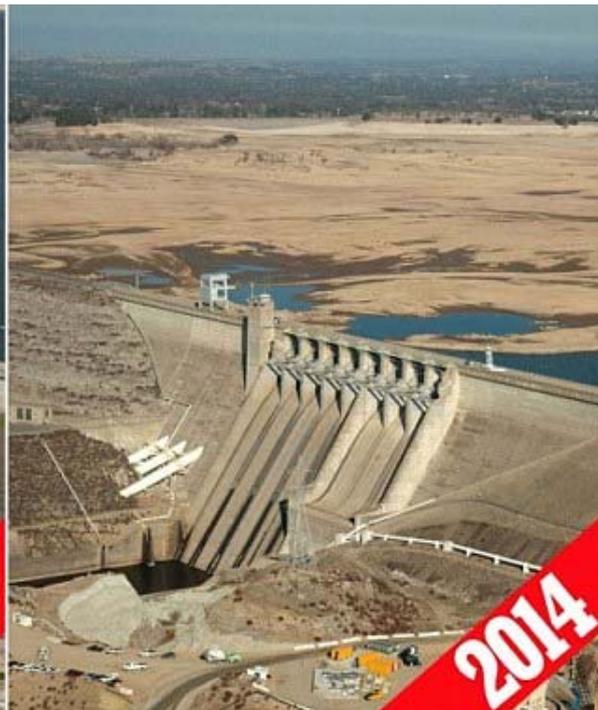
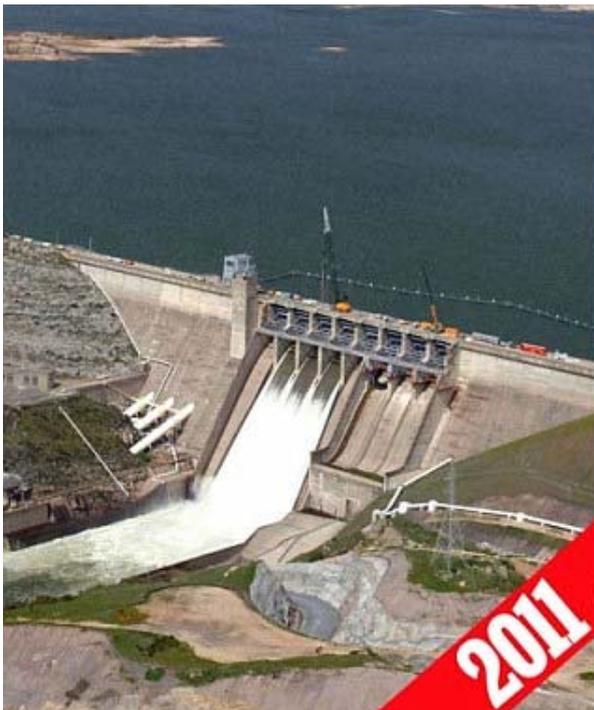


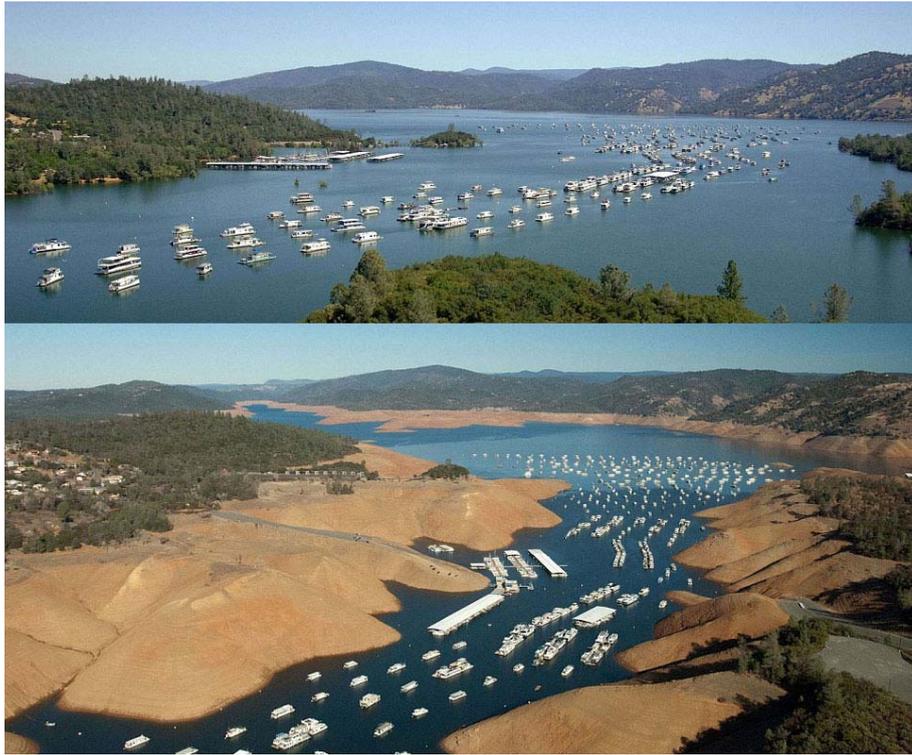
2 cafés par jours:  
15 kWh/an  
~300 gCO2/an  
60 morceaux de «sucre CO2»



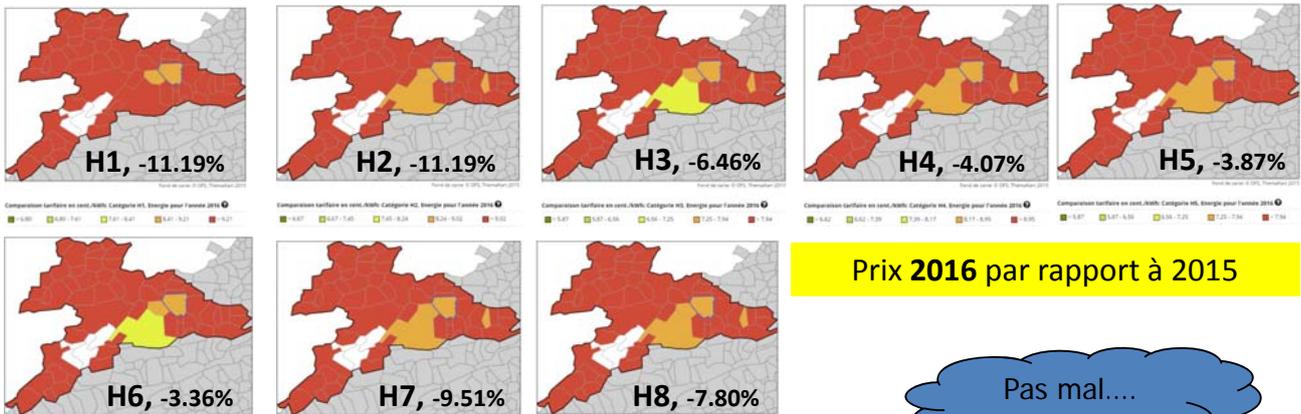
2 cafés par jours:  
15 kWh/an  
~15'000 gCO2/an  
3000 morceaux de «sucre CO2»







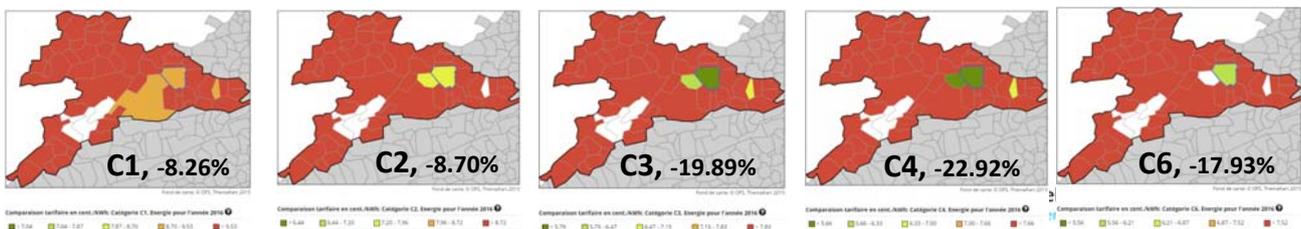
**PRIX 2016 de l'énergie - ménages**



Prix 2016 par rapport à 2015

Pas mal...

**PRIX 2016 de l'énergie – industrie et artisanat**





## 4. Avantages à devenir membre de l'Association Région de l'énergie?

### Avantages:

- Vision stratégique commune cohérente à long terme par la création d'un plan d'actions évolutif à l'échelle du territoire
- Réduire la consommation d'énergie à l'échelle du territoire
- Réaliser des économies proportionnelles aux réductions de consommation
- Accès (connaissance) à des programmes de subventionnement
- Identification et priorisation des actions à mener (rapport coût/efficacité/bénéfice des actions)
- Garantie de la mise en adéquation avec les politiques énergétiques cantonale (CCE) et fédérale (LEne, Stratégie 2050)
- Bénéfice d'un contrôle qualité grâce aux audits
- Accompagnement et accès à un centre de compétences
- Réseau d'échange avec d'autres communes
- Delémont garde son label «Cité de l'énergie Gold»
- L'agglomération profite des acquis de Delémont pour la labellisation «Région de l'énergie», confirmé ce jour par Planair SA



## 5. Labellisation de l'agglomération

### Une suite logique et de nombreuses opportunités

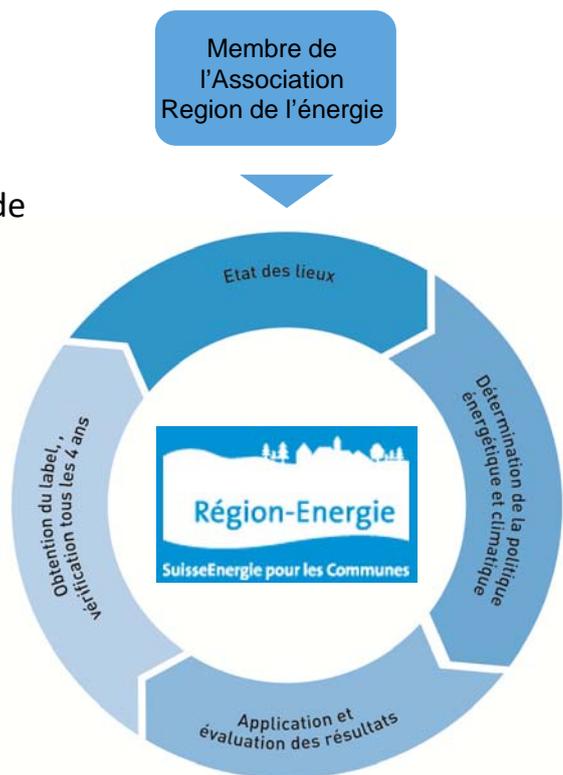
- Nombreuses synergies déjà en place: programme en général, dont notamment : transports publics, approvisionnements énergétiques, développement des énergies renouvelables, etc.
- Ressources humaines et financières partagées
- Mandats communs à garantir pour une cohésion des démarches et résultats obtenus (économies financières également)
- Expérience de Delémont, Cité de l'énergie depuis 1999 et Cité de l'énergie eea®gold depuis 2007
- Engagement dans la charte de décembre 2007 «L'agglomération de Delémont prévoit...de se profiler comme région modèle et vise à l'obtention du label Cité de l'énergie pour son ensemble»
- Coordination PDR – PA3  
Liens étroits entre aménagement du territoire, transports, urbanisation et énergie



### Pas à pas vers le label Région de l'énergie

Processus d'amélioration continue

1. Adhésion à l'association
2. Demande formelle à adresser à l'association Cité de l'énergie pour une reconnaissance de candidature «Région de l'énergie»
3. Etat des lieux des actions déjà menées (assainissement de bâtiments, planification énergétique territoriale, projet liés à la mobilité, etc.) -> **utilisation du RAPPORT CSD**
4. Elaboration du programme de politique énergétique et **création d'un groupe de pilotage au niveau de l'Agglomération**
5. Application du plan d'action
6. Evaluation – audit
7. Certification - obtention du label



Budgets prévisionnels de fonctionnement (TTC ; en francs)	2016	2017	2018	2019	2020 (pour info)
Cotisation	5'200	5'200	5'200	5'200	5'200
Etat des lieux et demande de certification	30'240	-	-	-	Re-audit 21'600
Délégué à l'énergie de l'Agglo	21'600	10'800	10'800	10'800	16'200
<b>Total des charges</b>	<b>57'040</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>43'000</b>
<b>Subventions</b>					
Programme petites communes	9'000				
Finalisation état des lieux selon « Offre audit 2015 intranet »	4'000				
Obtention certification (50 % des points) seulement si labellisée	10'000				10'000
<b>Total des subventions</b>	<b>23'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10'000</b>
<b>Coûts nets</b>	<b>34'040</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>33'000</b>
<b>Total des charges nettes de 2016 à 2019</b>				<b>82'040</b>	



- **Décisions** : Assemblée de l'agglomération pour le label, propriétaires des bâtiments pour les mesures à prendre
- **Suivi** : Commission d'aménagement de l'agglomération
- **Supervision** : Services industriels Delémont, pour assurer la cohérence de tous les partenariats (Charte, SACEN SA, DIE, ...)
- **Coordination avec les communes**: Bureau technique agglomération
- **Gestion** : mandat «délégué à l'énergie de l'agglomération»
- **Communes propriétaires des bâtiments** : collaboration et mise en œuvre éventuelle



1. 17 septembre 2015 : présentation à l'assemblée d'Agglomération, décision et intégration du processus «Région de l'énergie»
2. Appel d'offre du mandat de «Délégué à l'énergie de l'agglomération» en 2015
3. Dès 2016 : Début du processus, adhésion et réalisation de l'état des lieux

Assemblée, par son président  
M. Silvio Mittempergher  
Administration communale  
2843 Châtillon

Delémont, le 20 août 2015

**Aux Conseils des communes de l'agglomération de  
Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux,  
Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier,  
Rossemaison, Soyhières, Val Terbi et Vellerat)**

### **Invitation à l'assemblée d'agglomération**

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont. Elle aura lieu le

**jeudi 17 septembre 2015  
de 19 h. à 20 h.  
à la salle du Conseil de ville, 2<sup>e</sup> étage, Hôtel de ville,  
place de la Liberté à Delémont**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Appel
- 3) Procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2015
- 4) Prendre connaissance de l'état de réalisation des projets d'agglomération de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération (PA1 et PA2) et voter un crédit de 120'000 francs pour la réalisation de celui de 3<sup>e</sup> génération (PA3)
- 5) Adhérer au label Région Energie et voter une charge nette de fonctionnement de 82'040 francs, à imputer sur les comptes de 2016 à 2018
- 6) Budget 2016
- 7) Divers

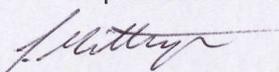
L'assemblée sera suivie d'un apéritif.

Vous trouverez en annexe les documents relatifs aux points 4 à 6 de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2015 a été remis aux secrétariats communaux par courriel du 29 mai. Il ne sera pas lu.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président :

  
Silvio Mittempergher

Le secrétaire :

  
Henri Erard

Annexes: mentionnées

Copie pour invitation : MM. les maires membres du conseil d'agglomération, M. le Ministre Philippe Receveur, Mmes Chantal Deschenaux et Sabine Jaquet, MM. David Asséo et Alain Beuret, Service du développement territorial, MM. Pascal Mertenat, chef du Service des infrastructures, Raphaël Schneider, chef du Service des communes, Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, Michel Hirtzlin, chef des Services industriels de Delémont, Mme Céline Wermeille, chargée de mission aménagiste – urbaniste, presse.

**Assemblée d'agglomération**  
**Séance du 17 septembre 2015**

**Approbation d'un crédit de Fr. 120'000.- en faveur de l'élaboration du projet d'agglomération de 3e génération**

Dans la continuité des projets d'agglomération de 1re et 2e génération, déposés en 2007 et 2012, la Confédération encourage désormais la réalisation de projets de 3e génération (PA3). Situé entre l'échelle locale et cantonale, cette planification vise à établir des stratégies régionales communes et à identifier des mesures concrètes, qui peuvent être subventionnées par la Confédération, assurant un développement concerté entre transports et urbanisation. Nouveauté du PA3, un accent particulier est à mettre sur la préservation de la nature et du paysage de l'agglomération.

De la même manière que pour le PA1 et le PA2, la Confédération examinera le PA3 et déterminera ensuite un taux de contribution (40% pour le PA1 et 35% pour le PA2) qui s'applique aux mesures qu'elle décidera de subventionner. Les mesures du PA1 retenues par la Confédération permettront de toucher jusqu'à Fr. 5.93 mio une fois l'ensemble de ces mesures réalisées. En ce qui concerne le PA2, les subventions fédérales s'élèveront à Fr. 4.8 mio. L'accord sur les prestations du PA2 est en cours de signature. Ainsi, sous réserve de la mise en œuvre des mesures retenues dans les deux projets d'agglomération, Fr. 10.72 mio seront versés par la Confédération.

Le PA3 de l'agglomération de Delémont se situera dans la continuité directe du Plan directeur régional (PDR), aujourd'hui en cours de finalisation. Portant sur le même périmètre et les mêmes thématiques, le PDR pose des bases importantes pour la réalisation du PA3. Ce dernier approfondira notamment la partie de la mise en œuvre au travers de fiches de mesures. Les mandataires du PA3 seront les mêmes que pour le PDR afin d'assurer la cohérence entre les documents et l'efficacité de la réalisation du PA3. Le rôle de BAMO est confié à Mme Céline Wermeille du bureau technique. Aucun montant ne sera facturé pour ce travail du fait qu'il est inclus dans les tâches du poste à mi-temps de chargée de mission.

Dans le cadre du PA1, les travaux ont été partiellement réalisés par le Service de l'aménagement du territoire (aujourd'hui Service du développement territorial). Les mandats externes ont coûté au total Fr. 201'599.15, avant subventions. S'agissant du PA2, les mandats externes représentent un coût de Fr. 217'245.20, également avant subventions.

Le conseil d'agglomération propose à l'assemblée de voter un crédit de Fr. 120'000.- (TTC) en faveur de la réalisation du PA3. Ce montant prend en compte l'ensemble des travaux élaborés par les différents mandataires pour la réalisation du PA3. Les dépenses se répartissent de la manière suivante, définies à la suite des appels d'offres de gré à gré qui ont permis de négocier au mieux les études à réaliser :

1. Mandat principal et impressions (bureau Urbaplan SA) : Fr. 104'078.36 TTC
2. Mandat d'accompagnement (bureau Rolf Eschmann SA) : Fr. 9'707.85 TTC
3. Rôle de BAMO et travaux divers réalisés à l'interne : Fr. 0
4. Appui technique du Service UETP de la Ville de Delémont : Fr. 0
5. Divers et imprévus (réserve d'environ 6%) : Fr. 6'213.79 TTC

Le conseil propose à l'assemblée de voter le crédit de Fr. 120'000.- à charge des communes selon la clé de répartition statutaire (art. 24) définie comme suit :

Habitants au 1.1.2015 (provisoire)		Part communale	Investissement
Châtillon	468	1.74%	<b>2'082</b>
Courrendlin	2'744	10.17%	<b>12'209</b>
Courroux	3'147	11.67%	<b>14'002</b>
Courtételle	2'525	9.36%	<b>11'235</b>
Delémont	12'483	46.28%	<b>55'542</b>
Develier	1'413	5.24%	<b>6'287</b>
Rebeuvelier	393	1.46%	<b>1'749</b>
Rossemaison	593	2.20%	<b>2'638</b>
Soyhières	494	1.83%	<b>2'198</b>
Val Terbi	2'635	9.77%	<b>11'724</b>
Vellerat	75	0.28%	<b>334</b>
<b>Totaux:</b>	<b>26'970</b>	<b>100.00%</b>	<b>120'000</b>

Le montant est intégré aux budgets annuels d'investissements de la manière suivante :

- 2015 : Fr. 50'000.-, facturé en 2015
- 2016 : Fr. 70'000.-, à facturer en 2016

Une subvention cantonale de 30 % est attendue au titre du soutien à l'aménagement territorial.

Les assemblées communales ne sont pas appelées à se prononcer sur le présent crédit, en raison du caractère lié de la dépense. Le crédit est soumis au referendum facultatif.

Par l'adoption du crédit, l'assemblée d'agglomération donne la compétence au conseil de mettre en œuvre la dépense (organisation des études, suite à donner aux appels d'offres, signatures des contrats).

Une fois réalisé et suite à l'examen préalable au Canton, le PA3 sera soumis à l'approbation de chaque conseil communal, puis de l'assemblée d'agglomération en fin d'année 2016. Le document engagera les autorités communales et de l'agglomération. Il sera déposé à la Confédération pour le 31 décembre 2016 au plus tard.

Conseil d'agglomération, 18 août 2015

## **Assemblée d'agglomération de Delémont**

### **Séance du 17 septembre 2015**

#### **Adhésion au label Région Energie et approbation d'un crédit de Fr. 82'040.- (subventions déduites)**

Le label Cité de l'énergie est un programme systématique à long terme d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction du bilan carbone, inscrit dans le programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie. Il permet l'obtention d'une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement.

6 domaines intégrés couvrent la pluridisciplinarité des activités communales : le développement, la planification urbaine et régionale ; les bâtiments et équipements ; l'approvisionnement et la dépollution ; la mobilité ; l'organisation interne ; la communication et la coopération.

Les avantages à devenir membre de l'Association Cité de l'énergie sont les suivants :

- Vision stratégique commune cohérente à long terme par la création d'un plan d'actions évolutif à l'échelle du territoire
- Réduire la consommation d'énergie et le bilan carbone à l'échelle du territoire
- Réaliser des économies financières proportionnelles aux réductions de la consommation
- Accès à des programmes de subventionnement
- Identification et priorisation des actions à mener (rapport coût/efficacité/bénéfice des actions)
- Garantie de la mise en adéquation avec les politiques énergétiques cantonale (Conception cantonale de l'énergie, loi sur l'énergie) et fédérale (loi sur l'énergie, Stratégie énergétique 2050)
- Bénéfice d'un contrôle qualité grâce aux audits
- Accompagnement et accès à un centre de compétences
- Accès à un réseau d'échange avec d'autres communes

Dans sa charte de 2007, l'agglomération de Delémont prévoit, à l'article 16, qu'elle entend se profiler comme région modèle sur le plan des énergies renouvelables et de l'économie de l'énergie. Pour cela, elle vise l'obtention du label "Cité de l'énergie" pour l'ensemble de l'agglomération. La démarche d'adhésion répond pleinement à l'objectif de 2007.

Le plan directeur régional récemment en consultation présente l'objectif d'inscrire le développement de l'Agglomération dans le cadre défini par les objectifs de la société à 2'000 Watts en divisant par trois les besoins énergétiques et en garantissant une couverture de ces besoins par 75 % d'énergies renouvelables.

Le processus de labellisation Région Energie est le suivant :

- Adhésion à l'association
- Etat des lieux des actions déjà menées (assainissement de bâtiments, planification énergétique territoriale, projet liés à la mobilité, etc.)
- Elaboration du programme de politique énergétique et création d'un groupe de pilotage au niveau de l'Agglomération

- Application du plan d'action
- Evaluation – audit
- Certification - obtention du label

Les coûts planifiés sont les suivants :

- Adhésion à l'association Cité de l'énergie (cotisation annuelle) : Fr. 5'200.-
- Etat des lieux (unique) : Fr. 30'240.- TTC. Subventions (unique) : Fr. 23'000.- (si labellisation effective)
- Certification (tous les 4 ans) : Fr. 21'600.- TTC
- Subventions (tous les 4 ans) : Fr. 10'000.-
- Délégué à l'énergie (1re année) : Fr. 21'600.-, ensuite 10'800.- par année (TTC)

Les ressources internes existantes de la cellule technique de l'Agglomération (Mme Céline Wermeille) seront mises à contribution (coordination générale entre Cité de l'énergie, mandataire externe et communes, suivi du dossier). Elles sont cependant insuffisantes pour réaliser l'ensemble du suivi de cette certification. Un mandat externe auprès d'une entreprise spécialisée sera donc nécessaire :

- état des lieux et demande de certification ;
- délégué à l'énergie de l'agglomération.

Le mandat de délégué à l'énergie de l'Agglomération (assumé partiellement par le bureau technique de l'agglomération) est prévu sous la supervision des Services industriels de Delémont et en coordination (assistance et coordination pour assurer une mise en adéquation entre la certification de l'Agglomération et celle de Delémont).

Les communes seront sollicitées pour établir l'état des lieux, en tant que propriétaires des bâtiments. Ce temps ne figure pas dans le tableau ci-dessous. Il est pris en charge par les communes.

<b>Budgets prévisionnels de fonctionnement (TTC ; en francs)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020 (pour info)</b>
Cotisation	5'200	5'200	5'200	5'200	5'200
Etat des lieux et demande de certification	30'240	-	-	-	Re-audit 21'600
Délégué à l'énergie de l'Agglomération	21'600	10'800	10'800	10'800	16'200
<b>Total des charges</b>	<b>57'040</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>43'000</b>
<b>Subventions</b>					
Programme petites communes	9'000				
Finalisation état des lieux selon « Offre audit 2015 intranet »	4'000				
Obtention certification (50 % des points) seulement si labellisée	10'000				10'000
<b>Total des subventions</b>	<b>23'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10'000</b>
<b>Coûts nets</b>	<b>34'040</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>33'000</b>
<b>Total des charges nettes de 2016 à 2019</b>				<b>82'040</b>	

Si chaque commune effectuait les mêmes démarches individuellement, le coût global serait très nettement plus élevé (plus du double).

Le conseil d'agglomération préavise ainsi l'adoption d'un crédit de Fr. 82'040.-- (subventions déduites), pour les années 2016 à 2019, comprenant un état des lieux et une première certification. Les dépenses seront portées dans les comptes de fonctionnements annuels concernés.

Les assemblées communales ne sont pas appelées à se prononcer, en raison du caractère lié de la dépense. En effet, les décisions de l'agglomération engagent les communes. Le crédit est soumis au referendum facultatif.

Par l'adoption du crédit, l'assemblée donne compétence au conseil pour mettre en œuvre la dépense (organisation des démarches, signatures des contrats).

Conseil d'agglomération, 18 août 2015